

Beau de Loménie, un cabinet au beau fixe

Beau de Loménie, incontournable cabinet de conseils en propriété industrielle, a dignement fêté ses 80 ans en cooptant deux nouveaux associés et en s'installant au Royaume-Uni. Et il ne compte pas s'arrêter en si bon chemin...

Si le métier de conseil en propriété industrielle (CPI) demeure une profession peu connue, le cabinet Beau de Loménie s'est taillé une jolie réputation sur un marché en pleine mutation (lire encadré page suivante). Créé en 1930 à Paris par Gilbert Beau de Loménie et André Armengaud, la firme a su imposer sa marque non seulement en France – avec quatre implantations à travers l'Hexagone – mais également en Europe, avec des bureaux en Allemagne et, plus récemment, au Royaume-Uni. Ces deux dernières années pourtant, les clients du cabinet ont été fortement affectés par la crise avec un net recul de l'enregistrement des marques internationales et une baisse significative du nombre de dépôts de brevets. Une période délicate pour la structure. Mais comme le rappelle l'associée responsable du département marques, dessins et modèles, Aurélia Marie, « l'une des caractéristiques de Beau de Loménie est son souci de s'adapter aux besoins de ses clients, plus particulièrement en période de crise économique ». Le cabinet n'a donc pas hésité à changer de business model afin de suivre l'évolution du marché.

Innovation et réactivité pour maîtres-mots

Dès 2009, sans procéder à aucun licenciement, l'équipe de management a mis en place un plan de rationalisation d'envergure: la gestion de l'informatique est remise à plat, les outils internes renouvelés, les dépôts électroniques devant



De gauche à droite, de haut en bas, les six associés : Didier Intes, Aurélia Marie, Philippe Hubert, François Delumeau, Pierre-Louis Desormière et Jean-Jacques Joly.

les offices nationaux développés, etc. « Les coûts inutiles ont été supprimés », résume Aurélia Marie. Autre force du cabinet: la diversité de ses équipes. Beau de Loménie travaille avec près de soixante-dix CPI, anciens avocats, ingénieurs et juristes en interne. « De quoi se rapprocher des clients et leur offrir une véritable valeur ajoutée », assure l'associée. Son associé Didier Intes, spécialisé en brevets, poursuit: « Le cabinet a pu éviter le "gros" de la crise en anticipant la mise en place du protocole de Londres* et en misant sur son apport intellectuel et ses compétences moins connues comme les due diligence et l'évaluation des droits lors d'opérations de fusions-acquisitions. Nous avons également profité de la variété des dossiers traités

et de leur diversité géographique. » Car Beau de Loménie a toujours beaucoup travaillé à l'international. Pour ses clients français. Mais pas seulement.

Un cabinet d'envergure européenne

« Il y a encore trente ans, l'approche de la propriété était avant tout nationale, atteste Didier Intes. Les choses ont changé: avec l'avènement du brevet européen, puis celui du protocole de Londres et la création de la marque et du modèle communautaires, le marché est clairement devenu européen. Nous devons nous adapter. » Avant même d'ouvrir des bureaux à l'étranger, Beau de Loménie s'est doté d'un solide réseau de correspondants qui ont

Fusion CPI/avocats : à quand une grande profession du droit de la propriété intellectuelle ?



Avancée depuis plusieurs années déjà, la fusion entre les professions de conseil en propriété industrielle et d'avocat est devenue l'Arlésienne du microcosme juridique français.

Approuvée en 2008 par le Conseil national des barreaux puis par la Compagnie nationale des conseils en propriété industrielle, la fusion avait été validée en juin 2009 par le Sénat avant d'être supprimée, en juin 2010, du projet de loi de modernisation des professions judiciaires et juridiques par l'Assemblée nationale.

En attendant de nouvelles avancées législatives, le cabinet Beau de Loménie – qui a activement participé aux réflexions mises en place par les instances représentatives de la profession – continue de miser sur la diversité de ses équipes. Didier Intes explique: « La propriété industrielle est une matière particulière, et en contentieux, la partition à quatre mains, entre le CPI et l'avocat, est essentielle. Au-delà de la fusion, il s'agit donc de trouver une manière idoine de travailler ensemble avec, en ligne de mire, le service rendu au client. »

Aurélia Marie insiste également sur le rôle de pivot que peut endosser le CPI dans certains cas: « Certains clients n'hésitent pas à nous confier entièrement la gestion d'un dossier et à choisir pour eux, le cas échéant, leur avocat en cas de contentieux. » Et de poursuivre: « La force du CPI, c'est sa vision globale de la protection des droits de propriété intellectuelle. Contrairement à l'avocat spécialisé en propriété intellectuelle, nous avons, le plus souvent, une relation de long terme avec le client et une très bonne connaissance de son histoire, de ses activités et de ses projets. » La solution? Trouver le bon équilibre entre fusion et participation capitalistique. Affaire à suivre.

apporté dossiers et clients à la structure française, tout particulièrement outre-Atlantique et en Asie. Fort de cet élan international, le cabinet a pu lancer une deuxième étape de croissance en recrutant des professionnels allemands, anglais, américains, espagnols, japonais et chinois. Le cabinet Beau de Loménie a ensuite créé, à Paris, deux desks dédiés aux marchés japonais et chinois, respectivement avec Keiko Watanabe-Michaud et Hua Meng.

45 % de clientèle étrangère

Dès les années 1990, Beau de Loménie s'installe à Munich – où siège l'Office européen des brevets (OEB) – puis, dans les années 2000, à Duisbourg, à côté de Düsseldorf, pour se rapprocher de clients locaux. « Aujourd'hui, 45 % de notre clientèle est étrangère », précise Aurélia Marie. Ce n'est d'ailleurs pas un hasard si le cabinet travaille beaucoup au Japon, aux États-Unis, en Chine ou encore en Corée: ces nations caracolent en tête des plus grands déposants de brevets. Dernier événement international en date: l'ouverture, au cours de l'été 2010, d'un bureau au Royaume-Uni, à Birmingham. La prochaine escale de Beau de Loménie pourrait être les Pays-Bas. Didier Intes tempère toutefois: « Nos objectifs de croissance se focalisent aujourd'hui sur trois marchés: la France, l'Allemagne et le Royaume-Uni. » De quoi asseoir la réputation européenne, voire

internationale, du cabinet qui vient de coopter deux nouveaux associés, Pierre-Louis Desormière et François Delumeau.

Des associés chefs d'orchestre

Avec désormais six associés pour soixante-dix CPI, juristes et ingénieurs, le leverage est très important chez Beau de Loménie. Les associés sont ainsi de véritables chefs d'orchestre. Mais comme le rappelle Aurélia Marie, « le cabinet a opté pour la structure juridique de la société civile. Être associé induit une forte dimension entrepreneuriale ».

Sur un marché du droit de la propriété intellectuelle où la fusion CPI/avocats est toujours à l'ordre du jour, le cabinet Beau de Loménie a largement prouvé son leadership avec, l'année de ses 80 ans, l'ouverture d'une antenne outre-Manche et la nomination de deux nouveaux associés.

Prochain chantier pour le cabinet de CPI: assurer la visibilité de la profession auprès des grandes écoles d'ingénieurs. « Nous travaillons beaucoup sur la formation et l'établissement d'accords avec les plus grandes écoles d'ingénieurs », conclut Didier Intes. Et conforter la réputation du cabinet Beau de Loménie pour les 80 prochaines années. ■

*Signé en 2000, l'accord de Londres sur le brevet européen est entré en vigueur en mai 2008 au sein des treize États signataires. Cet accord a supprimé l'obligation de traduction des brevets d'invention dans le but de réduire le coût des dépôts en Europe.

Un cabinet généraliste de la propriété industrielle

Domaine d'activité	Spécialité	Associés
Brevets	Électronique	Jean-Jacques Joly, François Delumeau, Pierre-Louis Desormière
	Mécanique	Didier Intes
	Chimie et sciences de la vie	Philippe Hubert
Marques, modèles, droits d'auteur et noms de domaine		Aurélia Marie